

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2015

ENTRETIEN ET AU RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES -
(N° 2467)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
M. Chassaigne

AVANT L'ARTICLE 8, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre II

« Information et sanction »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement relatif à l'organisation et la lisibilité du texte.